



## **Décisions du Conseil intercommunal de l'ASIJ**

Dans sa séance du 3 décembre 2025, les délégués des communes membres de l'ASIJ ont pris les décisions suivantes :

1. Assermenté Monsieur Mathieu Breitenstein, Délégué de Corcelles-le-Jorat.
2. Adopté le préavis 03/2025 : Demande d'un crédit de CHF 110'000.- concernant l'étude préliminaire de construction modulable.

Au nom du Conseil Intercommunal  
de l'ASIJ



  
Gaël Manigley  
Président

  
Fabienne Blanc  
Secrétaire

\* Conformément aux articles 112 et ss LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'art. 113